

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2017

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N°
4377)

Retiré

AMENDEMENT

N° CD2

présenté par
Mme Got, rapporteure et Mme Berthelot

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 12, supprimer les mots :

« du présent code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a aucune raison de rajouter à cette seule place du dispositif une précision tenant au fait qu'il s'agit d'un article du code de l'environnement, ce qui découle du texte même.